

Article 4 : Critères de sélection et notation

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

- Aspect général / propreté
- Densité du fleurissement
- Diversité / choix des végétaux
- Harmonie / contraste / couleurs

Notation : Chaque critère sera noté sur 5 points avec une note maximale de 20 points.

Article 5 : Composition du Jury

Le jury est composé d'élus, d'un habitant volontaire de Livron et d'un professionnel.

Article 6 : Passage du jury

Le jury procédera à l'évaluation du fleurissement entre le 1^{er} et le 15 juin 2025. Les inscrits au concours ne seront pas informés du passage du jury. En cas d'arrêté interdisant l'arrosage, le jury en tiendra compte.

Article 7 : Répartition et nature des prix

Les 3 premiers de chaque catégorie recevront un prix.

Article 8 : Palmarès et remise des prix

A l'issue du passage du jury, un classement sera établi par catégorie. Celui-ci sera rendu public lors d'une remise de prix. Les participants recevront une invitation.

Trois participants seront récompensés par catégorie.

Le jury se réserve le droit d'attribuer 1 ou 2 coups de cœur.

Article 9 : Données personnelles

Les données collectées dans le cadre du concours « fleurissons Livron » font l'objet d'un traitement automatisé. Elles permettent le bon déroulement de l'organisation de ce dernier et autorisent la mairie de Livron à photographier l'extérieur des maisons/jardins.

Ces données et photographies sont transmises au jury puis publiées sur les supports multimédias et le bulletin municipal de la commune. Ces données sont conservées 5 ans puis éliminées réglementairement.

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez demander à exercer vos droits d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et d'effacement de vos données



Concours FLEURISSONS LIVRON 2025



3 CATÉGORIES

✿ Maison avec jardin

✿ Balcon et/ou terrasse

✿ Fenêtre et/ou façade d'immeuble

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS



À l'accueil de la mairie
ou sur le site internet :
avant le 24 mai 2025.





Concours FLEURISSONS LIVRON 2025



Bulletin d'inscription

Veuillez renseigner vos coordonnées ci-dessous ainsi que la catégorie dans laquelle vous souhaitez vous inscrire.

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Votre catégorie (1 seul choix possible) :

Maison avec jardin (visible de la rue) ☐

Balcons ou terrasses (visibles de la rue) ☐

Fenêtres ou façade d'immeuble (visibles de la rue) ☐

Bulletin d'inscription à rendre à l'accueil de la mairie ou à remplir sur le site de la mairie avant le 24 mai 2025.

Concours ouvert aux particuliers : tous les détails dans le règlement du concours sur le site de la mairie.

☐ **J'ai lu et j'accepte sans réserve le règlement du concours ci-contre ou consultable sur : www.livron-sur-drome.fr**

Date et signature :



Concours FLEURISSONS LIVRON 2025

Règlement du concours

Article 1 : Objet du concours

Le concours de fleurissement est ouvert à tous les habitants de la commune de Livron-sur-Drôme, sauf aux élus et membres du jury.

Ce concours a pour but **d'inviter les habitants de Livron à fleurir leur jardin, leur balcon, leur terrasse ou orner leurs façades au moyen de fleurs naturelles, plantes...etc.**

Ce concours s'inscrit dans une démarche de préservation de l'environnement et participe au cadre de vie et à l'image de la Commune. Ce concours est gratuit. Il est précisé que le terme « fleuris » ne signifie pas « fleurs exclusivement » mais qu'il prend en compte également les arbustes et autres plantes vertes qui pourraient être utilisés pour réaliser la décoration florale concernée.

Article 2 : Inscriptions et modalités de participation

Les habitants désirant participer au concours des Maisons fleuries de la ville de Livron doivent s'inscrire **avant le 24 Mai 2025.**

- En retournant à l'accueil de la Mairie le bulletin d'inscription qui leur sera transmis par voie d'information municipale (site internet, magasin municipal)
- ou en téléchargeant le bulletin sur le site Internet de la Mairie.

Les candidats sont informés que les créations florales mises au concours sont susceptibles d'être prises en photographie. En participant au concours, ils autorisent l'éventuelle publication des photographies.

Les habitants inscrits au concours des maisons fleuries acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Article 3 : Catégories

Ce concours comporte 3 catégories : (Les plantations doivent être visibles de la rue)

- **Catégorie 1** : Maison avec jardin
- **Catégorie 2** : Balcon/Terrasse
- **Catégorie 3** : Fenêtre/façade d'immeuble

Les candidats ne peuvent participer qu'à une seule catégorie. Tout bulletin d'inscription, sur lequel plusieurs catégories seront cochées, sera considéré comme nul.